

## **CAHIER DES CONDITIONS DE LA VENTE**

Clauses et conditions auxquelles sera adjugé à l'Audience du Juge de l'Exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON, au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri, sur SAISIE IMMOBILIÈRE, au plus offrant et dernier enchérisseur :

Dans un ensemble immobilier en copropriété, situé à LA VALETTE DU VAR, dénommé « LES PATIOS DE LA BAUME » sis Avenue Sainte Cécile, Quartier de la Baume, Cadastré sur ladite Commune Section BI N° 379 pour une contenance de 1 ha 51 a 80 ca les lots de copropriété :

N° 575 formant **UN APPARTEMENT** d'une superficie de 45,81 m<sup>2</sup> avec Terrasse de 10,30 m<sup>2</sup> de type F2 situé au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment F

N° 289 soit **UN GARAGE** en sous-sol

N° 290 soit **UN GARAGE** en sous-sol

N° 340 soit **UNE CAVE** en sous-sol

## **MISE A PRIX**

**SOIXANTE DIX MILLE EUROS..... 70 000,00 €**

## **QUALITES DES PARTIES**

*La présente vente est poursuivie à la requête de :*

**LE CREDIT FONCIER DE FRANCE**, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 331 400 718 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le N° 542 029 848, dont le siège social est sis 19, rue des Capucines à 75001 – PARIS pris en la personne de son représentant légal demeurant et domicilié de droit audit siège.

### **CREANCIER**

*Ayant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON – Associé de Maître Laurent CHOUETTE & Maître Sophie CAIS & Maître Elisabeth RECOTILLET- au Cabinet desquels il a élu domicile à 83000 - TOULON – Résidence « LE KALLISTE » 267, Boulevard Charles Barnier*

*A l'encontre de :*

Monsieur David Aubin Joël BAUER né à APT le 07 Mai 1984, Célibataire, Employé de Mairie, demeurant et domicilié, Résidence Les Patios de la Baume, Bât le Capella, Avenue Sainte Cécile, 83160 LA VALETTE

### **PARTIE SAISIE**

## **PROCEDURE**

*La présente vente est poursuivie en vertu de :*

-La copie exécutoire d'un acte authentique reçu le 19 Décembre 2007 par Maître Pierre CASTEL, Notaire Associé à la VALETTE DU VAR (Var) contenant prêt par le CREDIT FONCIER DE FRANCE à Monsieur David BAUER.

-D'une Hypothèque Conventionnelle publiée au Premier Bureau de la Conservation des Hypothèques de TOULON le 22 Janvier 2008 Volume 2008 P N° 314

-D'une Hypothèque Conventionnelle publiée au Premier Bureau de la Conservation des Hypothèques de TOULON le 22 Janvier 2008 Volume 2008 P N° 315

-De la déchéance du terme constatée suivant lettre recommandée avec Accusé de réception adressée le 13 Août 2019 à Monsieur David BAUER et faisant suite à une mise en demeure lui ayant été adressée par Lettre Recommandée en date du 17 Juillet 2019

-D'un Commandement de Payer valant Saisie délivré le 6 Juillet 2020 par le Ministère de la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE, Huissier de Justice à TOULON.

Ledit Commandement ayant été publié au Premier Bureau des Hypothèques de TOULON le 31 Août 2020 Volume 2020 S N° 46 et ce pour avoir paiement de la somme de : **QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE EUROS ET SOIXANTE ET UN CENTIMES (99 404,61 €) arrêtée au 12 mars 2020** se décomposant comme suit :

**Prêt taux 4,60 % n° 6944711**

1 – Capital restant dû au 13/08/2019.....	77 097,36 €
2 – Solde Débiteur au 13/08/2019.....	6 812,26 €
3 -Intérêts contractuels au taux légal du 13/09/19 au 13/03/2020 sur 83 909,62 €.....	434,05 €
4 – Cotisation d'Assurance du 13/09/19 au 12/03/2020.....	187,39 €
5 – Indemnité d'Exigibilité 7 % sur 83 909,62 €.....	5 873,67€
6 - Intérêts contractuels au taux de 4,60 % à compter du 13/03/2020 sur 83 909,62 €.....	MEMOIRE
7 -Versements effectués .....	- 2 000,00 €
8– Frais .....	0 000,00 €
<b>TOTAL SAUF MEMOIRE.....</b>	<b>88 404,73 €</b>

Sans préjudice et sous réserve de tous autres dus, droits et actions quelconques.

**Prêt taux 0,00 % n° 6944710**

1 – Capital restant dû au 13/08/2019.....	11 000,00 €
2 – Solde Débiteur au 13/08/2019.....	3,26 €
3 -Intérêts contractuels au taux de 0,00 % du 13/09/19 au 12/02/2020 .....	00,00 €
4 – Cotisation d'Assurance 09/2019 à 02/2020 .....	19,80 €
5 - Intérêts contractuels au taux de 0.00 % à compter du 28/09/2019 sur 11 003,26 €.....	MEMOIRE
7 -Versements effectués .....	- 23,18 €
8– Frais .....	0 000,00 €
<b>TOTAL SAUF MEMOIRE.....</b>	<b>10 999,88 €</b>

## **DESIGNATION DES BIENS & DROITS IMMOBILIERS**

Telle qu'elle résulte du Commandement de Payer valant saisie sus énoncé et encore d'un Procès-Verbal Descriptif établi le 27 Juillet 2020 par Maître Nicolas DENJEAN-PIERRET Huissier de Justice à TOULON (Var) - et dont une expédition est littéralement annexée aux présentes.

### **DESCRIPTION DES BIENS SAISIS**

Dans un ensemble immobilier en copropriété, situé à LA VALETTE DU VAR, dénommé « LES PATIOS DE LA BAUME » sis Avenue Sainte Cécile, Quartier de la Baume, Cadastré sur ladite Commune Section BI N° 379 pour une contenance de 1 ha 51 a 80 ca les lots de copropriété :

N° 575 formant **UN APPARTEMENT** d'une superficie de 45,81 m<sup>2</sup> avec Terrasse de 10,30 m<sup>2</sup> de type F2 situé au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment F

N° 289 soit **UN GARAGE** en sous-sol

N° 290 soit **UN GARAGE** en sous-sol

N° 340 soit **UNE CAVE** en sous-sol

Règlement de Copropriété et Etat Descriptif de Division établi par Maître CASTEL, Notaire Associé à LA VALETTE DU VAR le 20 Juin 2007 et publié au 1<sup>er</sup> Bureau des Hypothèques de TOULON le 24 Juillet 2007 Volume 2007 P N° 7140

Modificatif au règlement de Copropriété Etat Descriptif de Division reçu le 25 Août 2009 par Maître Pierre CASTEL, Notaire à LA VALETTE et publié au 1<sup>er</sup> Bureau des Hypothèques de TOULON le 11 Septembre 2009 Volume 2009 P N° 7700

Les biens sont situés dans un ensemble immobilier récent (2009) composé de plusieurs bâtiments au sein d'un parc arboré et sécurisé.

Les bâtiments sont peu élevés et espacés.

L'appartement se situe dans le bâtiment F dénommé CAPELLA.

L'appartement de TYPE F2 se compose de :

Un dégagement, une pièce principale avec coin cuisine, une chambre, une salle de bain, un local WC.

Le chauffage est électrique individuel (Convecteurs et climatisation réversible).

L'eau chaude est produite par un cumulus électrique.

Les menuiseries sont en double vitrage.

Les garages et la cave se situent en sous-sol de l'immeuble.

Maître DENJEAN-PIERRET a établi un mesurage des pièces faisant partie de son Procès-Verbal Descriptif

### MESURAGE DES PIECES

Dégagement.....	3,85 m <sup>2</sup>
Salle de bains.....	3,10 m <sup>2</sup>
Chambre .....	10,50 m <sup>2</sup>
Local Water-closet.....	1,05 m <sup>2</sup>
Pièce Principale.....	27,31 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL APPARTEMENT.....</b>	<b>45,81 m<sup>2</sup></b>
<b>TERRASSE : .....</b>	<b>10,30 m<sup>2</sup></b>

Une terrasse de 10,30 m<sup>2</sup> est accessible depuis la pièce principale par une grande baie vitrée à deux vantaux coulissants menuiserie en aluminium.

### ENVIRONNEMENT

Les biens se situent dans un ensemble immobilier récent arboré et sécurisé.

La résidence se compose de plusieurs bâtiments au sein d'un parc arboré et paysagé.

Elle bénéficie d'un double accès, l'un Avenue Sainte Cécile et l'autre Avenue de la Condamine. Le Bâtiment dans lequel les biens saisis sont présents est équipé d'un ascenseur et d'un sas de sécurité.

Les parties communes sont récentes et entretenues.

### ORIGINE DE PROPRIETE

Monsieur David BAUER étant propriétaire des biens en vertu d'un acte de vente reçu le 19 Décembre 2007 par Maître Pierre CASTEL, Notaire Associé à LA VALETTE DU VAR et publié au Premier Bureau des Hypothèques de TOULON le 22 Janvier 2008 Volume 2008 P N° 686

### MODE D'OCCUPATION

Les biens sont occupés par le propriétaire.

### CHARGES ET TAXES

Le montant de la taxe foncière déclarée est de 1 260 €

Le montant des charges de copropriété déclaré est 210 € par trimestre.

## SYNDIC

AZUR PROVENCE LA GARDE – 83 Avenue Sadi Carnot – 83130  
GARDE – Tel : 04.94.01.73.10

## DIAGNOSTIC SANITAIRE DU 27 JUILLET 2020

L'entreprise Julien BORREL, le 27 Juillet 2020, a dressé :

- Un état parasitaire qui fait état d'absence de termite le jour de la visite dans les parties visibles et accessibles.
- Diagnostic de performance Energétique
- Un état des risques et Pollutions

Ces diagnostics, qui feront au besoin l'objet d'une mise à jour avant la vente aux enchères, sont annexés au présent cahier des conditions de la vente.

## ASSIGNATION DU DEBITEUR DEVANT LE JUGE DE L'EXECUTION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON A L'AUDIENCE D'ORIENTATION

Monsieur David BAUER s'est vu délivrer assignation le 16 Septembre 2020 par la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE Huissiers de Justice à TOULON aux fins de comparaître à l'Audience d'Orientation du JEUDI 22 OCTOBRE 2020 à 09 H 00 par devant Monsieur le Juge de l'Exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON statuant au Palais de Justice de ladite ville Place Gabriel Péri.

Que conformément aux dispositions de l'article R 322-10 du Code des Procédures Civile d'Exécution, une copie de cette assignation est annexée au présent cahier des conditions de la vente.

## RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

L'immeuble saisi est situé dans une zone de Droit de Préemption Urbain Simplifié. Le bénéficiaire de ce droit est la Commune de LA VALETTE DU VAR

Un certificat d'urbanisme sera ultérieurement annexé au présent Cahier des Conditions de vente

## ETAT HYPOTHECAIRE

Conformément aux dispositions de l'article R 322-10 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, une copie de l'état hypothécaire certifié à la date de la publication du commandement de payer valant saisie est annexée au présent cahier des conditions de vente. Cet état ne révèle aucun autre créancier hypothécaire que le CREDIT FONCIER DE FRANCE.

## **CONVENTION DE SEQUESTRE ARTICLE R322-10 6° DU DECRET DU CODE DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION**

Pour satisfaire aux exigences posées par les dispositions des articles R331-1 à R334-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, il est convenu de constituer séquestre du prix de vente amiable ou judiciaire des biens saisis, **Maître Frédéric PEYSSON**, Avocat au barreau de TOULON demeurant dite ville LE KALLISTE D – 267, Boulevard Charles Barnier.

Il appartiendra au séquestre amiable ci-dessus désigné de mettre en œuvre les procédures nécessaires à la distribution du prix d'adjudication dans le respect des formes édictées par les articles R331-1 à R334-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

Pendant l'accomplissement des formalités relatives à la distribution amiable ou au besoin Judiciaire du prix d'adjudication de la vente, les parties ont choisi d'un commun accord la C.A.R.P.A. de TOULON comme dépositaire du prix.

Par application des dispositions de l'article R322-57 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, le prix d'adjudication séquestré produira un intérêt qui ne peut être inférieur au taux d'intérêt servi par la CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS.

Ces intérêts seront acquis aux créanciers et, le cas échéant, au débiteur pour leur être distribués avec le prix de l'immeuble.

Le dépositaire sera donc débiteur de l'intérêt produit par le prix d'adjudication au taux servi par la CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS.

### **CLAUSE COPROPRIETE**

Dans le cas où l'immeuble vendu dépend d'un ensemble en copropriété, il est rappelé qu'en conformité avec le Décret n° 67-223 du 17 Mars 1967, art.6, l'adjudicataire est tenu de notifier au Syndic de la Copropriété (soit par lui-même, soit par le notaire qui a établi l'acte, soit par l'avocat qui a obtenu la décision judiciaire) l'acte ou décision qui, suivant les cas, réalise, atteste, constate ce transfert.

En conséquence, l'adjudicataire devra notifier au Syndic dès qu'elle sera définitive, par lettre recommandée avec avis de réception (art. 63 du Décret) en y portant la désignation du lot ou de la fraction de lot, les nom, prénoms, domicile réel ou élu de l'acquéreur ou du titulaire du droit, et, le cas échéant, le mandataire commun, si cette adjudication est faite au profit de plusieurs personnes ayant constitué une société propriétaire.

## **CLAUSE T.V.A**

Si le terrain a été acquit ou si l'immeuble a été construit sous le régime de la Taxe de la Valeur Ajoutée, il demeure dans le champ de l'application de cette taxe, l'adjudicataire devra supporter en sus du prix d'adjudication considéré hors taxes et indépendamment des frais préalables à la vente, la Taxe sur la Valeur Ajoutée due par le vendeur ou le saisi.

Le paiement de cette taxe par l'adjudicataire sera considéré comme ayant été effectué d'ordre et pour le compte de ce vendeur ou de ce saisi et compte tenu de ses droits à déduction à faire valoir.

## **OBSERVATIONS**

L'origine de propriété qui précède comme la désignation des biens mis en vente ne sont donnés qu'à titre de renseignements et ne pourront occasionner aux vendeurs et à leur avocat le moindre recours, étant stipulé que le présent écrit est fait sans nulle garantie de leur part autre que celle qui résulterait de faits à eux propres.

Le futur adjudicataire achète à ses risques et péril et ne pourrait avoir plus de droits que ceux des vendeurs.

Qu'il devra faire son affaire personnelle du permis de construire, de l'exécution des constructions et de tous règlements administratifs pour lesquels les vendeurs ne peuvent fournir aucun renseignement précis.

Qu'il est de convention expresse et ne pouvant être considéré comme une clause de style.

N. DENJEAN-PIERRET - A. VERNANGE  
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES  
Société titulaire d'un Office d'Huissier de Justice  
227, Rue Jean Jaurès  
83000 TOULON  
Tél. 04 94 20 94 30 - Fax : 04 94 27 19 08  
www.etude-huissier.com

Frédéric PEYSSON-Laurent CHOUETTE  
Sophie CAÏS-Elisabeth RECOTILLET  
AVOCATS ASSOCIES  
LE KALLISTE  
267, Boulevard Charles Barnier  
83000 - TOULON  
Télécopie : 04.94.62.37.36  
e-mail : peysson@kalliste-avocats.fr

EXPÉDITION

**ASSIGNATION DEVANT MONSIEUR LE JUGE  
DE L'EXECUTION PRES LE TRIBUNAL  
JUDICIAIRE DE TOULON**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE **SEIZE** ~~16~~ SEPTEMBRE

**A LA REQUETE DE :**

**LE CREDIT FONCIER DE FRANCE**, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 331 400 718 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le N° 542 029 848, dont le siège social est sis 19, rue des Capucines à 75001 – PARIS pris en la personne de son représentant légal demeurant et domicilié de droit audit siège.

*Ayant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON – Associé de  
Maître Laurent CHOUETTE et Maître Sophie CAIS – Elisabeth  
RECOTILLET au Cabinet desquels il a élu domicile à 83000 - TOULON  
267 Boulevard Charles BARNIER, Résidence le Kallisté,*

**NOUS**

NOUS, SCP Nicolas DENJEAN-PIERRET - Amaury VERNANGE  
Huissiers de Justice Associés. Société Titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice  
résidant à TOULON (VAR) 227, Rue Jean Jaurès  
l'un d'eux soussigné,

**AVONS FAIT SOMMATION A :**

Monsieur David Aubin Joël BAUER né à APT le 07 Mai 1984, Célibataire, Employé de Mairie, demeurant et domicilié, Résidence Les Patios de la Baume, Bât le Capella, Avenue Sainte Cécile, 83160 LA VALETTE

**DE PRENDRE CONNAISSANCE DES CONDITIONS DE LA VENTE**  
figurant dans le cahier des conditions de vente qui peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON - Palais de Justice - Place Gabriel Péri où il sera déposé le cinquième jour ouvrable au plus tard après la délivrance de la présente assignation ou également au Cabinet de Maître PEYSSON, Avocat poursuivant.

**LUI INDIQUANT** que la **MISE A PRIX** sera fixée dans le Cahier des Conditions de la Vente à la somme de **SOIXANTE DIX MILLE EUROS (70 000 Euros)** et qu'il a la possibilité d'en contester le montant pour insuffisance manifeste.

**L'AVERTISSANT** qu'il peut demander au Juge de l'Exécution à être autorisé à vendre le bien saisi à l'amiable s'il justifie qu'une vente non judiciaire peut être conclue dans des conditions satisfaisantes.

Et à même requête que dessus,

**AVONS DELIVRE ASSIGNATION A :**

**Monsieur David Aubin Joël BAUER** né à APT le 07 Mai 1984, Célibataire, Employé de Mairie, demeurant et domicilié, Résidence Les Patios de la Baume, Bât le Capella, Avenue Sainte Cécile, 83160 LA VALETTE

**D'AVOIR A SE TROUVER ET COMPARAIRE A L'AUDIENCE D'ORIENTATION QUE TIENDRA MADAME LE JUGE DE L'EXECUTION PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON SIEGEANT AU PALAIS DE JUSTICE DE LADITE VILLE, PLACE GABRIEL PERI LE :**

**JEUDI 22 OCTOBRE 2020 à 09 H 00**

**TRES IMPORTANT**

- Cette affaire est inscrite à l'Audience d'Orientation du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) du **JEUDI 22 OCTOBRE 2020 à 09 H 00**
- Vous êtes tenu de comparaître à l'Audience d'Orientation, soit personnellement, soit par Ministère d'un Avocat inscrit au BARREAU de TOULON et ce, conformément aux dispositions de l'article R 322-5 du Code des Procédures Civiles d'Exécution rappelé ci-après.
- A peine d'irrecevabilité, toutes contestations ou demandes incidentes doivent être déposées au Greffe du Juge de l'Exécution par conclusions d'Avocat constitué au plus tard lors de l'Audience.
- Il vous est rappelé que l'Audience d'Orientation a pour objet d'examiner la validité de la saisie, de statuer sur les contestations et demandes incidentes liées à celle-ci et de déterminer les modalités selon lesquelles la procédure sera poursuivie.

- Si vous n'êtes pas présent ou représenté par un Avocat à l'Audience, la procédure sera poursuivie en vente forcée sur les seules indications fournies par le créancier.

**LUI RAPPELANT** en outre les dispositions des articles R 322-16 et R 322-17 du Code des Procédures Civiles d'Exécution susvisées qui disposent :

« La demande du débiteur tendant à la suspension de la procédure de saisie immobilière en raison de sa situation de surendettement est formée conformément aux dispositions de l'article L 721-4 du Code de la Consommation, dans les conditions prévues par l'article R 721-5 de ce Code.

La demande du débiteur aux fins d'autorisation de la vente amiable de l'immeuble saisi ainsi que les actes consécutifs à cette vente sont dispensés du Ministère d'Avocat. Cette demande peut être formulée verbalement à l'Audience d'Orientation ».

**RAPPELANT** enfin, que s'il en fait préalablement la demande, il peut bénéficier de l'aide juridictionnelle pour la procédure de saisie, s'il remplit les conditions de ressources prévues par la loi du 10 Juillet 1991 et le décret du 19 Décembre 1991, relatifs à l'aide juridique.

## **OBJET DE LA DEMANDE**

**ATTENDU** qu'en vertu de :

-La copie exécutoire d'un acte authentique reçu le 19 Décembre 2007 par Maître Pierre CASTEL, Notaire Associé à la VALETTE DU VAR (Var) contenant prêt par le CREDIT FONCIER DE FRANCE à Monsieur David BAUER.

-D'une Hypothèque Conventionnelle publiée au Premier Bureau de la Conservation des Hypothèques de TOULON le 22 Janvier 2008 Volume 2008 P N° 314

-D'une Hypothèque Conventionnelle publiée au Premier Bureau de la Conservation des Hypothèques de TOULON le 22 Janvier 2008 Volume 2008 P N° 315

-De la déchéance du terme constatée suivant lettre recommandée avec Accusé de réception adressée le 13 Août 2019 à Monsieur David BAUER et faisant suite à une mise en demeure lui ayant été adressée par Lettre Recommandée en date du 17 Juillet 2019.

Le CREDIT FONCIER DE FRANCE a fait délivrer le 6 Juillet 2020 un Commandement de Payer valant Saisie Immobilière par le Ministère de la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE Huissiers de Justice Associés à TOULON à Monsieur David BAUER.

**ATTENDU** que le Commandement de Payer valant Saisie délivré 6 Juillet 2020 a été publié au Premier Bureau des Hypothèques de TOULON (Var) le 31 Août 2020 Volume 2020 S n° 46

**ATTENDU** que ledit Commandement procérait à la saisie des biens dont Monsieur David BAUER est propriétaire et qui forment :

Dans un ensemble immobilier en copropriété, situé à LA VALETTE DU VAR, dénommé « LES PATIOS DE LA BAUME » sis Avenue Sainte Cécile, Quartier de la Baume, Cadastré sur ladite Commune Section BI N° 379 pour une contenance de 1 ha 51 a 80 ca les lots de copropriété :

N° 575 formant **UN APPARTEMENT** d'une superficie de 45,81 m<sup>2</sup> avec Terrasse de 10,30 m<sup>2</sup> de type F2 situé au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment F

N° 289 soit **UN GARAGE** en sous-sol

N° 290 soit **UN GARAGE** en sous-sol

N° 340 soit **UNE CAVE** en sous-sol

Règlement de Copropriété et Etat Descriptif de Division établi par Maître CASTEL, Notaire Associé à LA VALETTE DU VAR le 20 Juin 2007 et publié au 1<sup>er</sup> Bureau des Hypothèques de TOULON le 24 Juillet 2007 Volume 2007 P N° 7140

Modificatif au règlement de Copropriété Etat Descriptif de Division reçu le 25 Août 2009 par Maître Pierre CASTEL, Notaire à LA VALETTE et publié au 1<sup>er</sup> Bureau des Hypothèques de TOULON le 11 Septembre 2009 Volume 2009 P N° 7700

Monsieur David BAUER étant propriétaire des biens en vertu d'un acte de vente reçu le 19 Décembre 2007 par Maître Pierre CASTEL, Notaire Associé à LA VALETTE DU VAR et publié au Premier Bureau des Hypothèques de TOULON le 22 Janvier 2008 Volume 2008 P N° 686

**ATTENDU** que la créance du CREDIT FONCIER DE FRANCE s'élevait à la somme de : **QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE EUROS ET SOIXANTE ET UN CENTIMES (99 404,61 €)** arrêtée au 12 mars 2020

**ATTENDU** que le débiteur n'a pas cru devoir régler les sommes dues dans le délai qui lui était imparti dans le commandement.

**ATTENDU** que le créancier poursuivant est dès lors recevable et fondé à assigner son débiteur en vue de l'AUDIENCE D'ORIENTATION, prescrite par les articles R 322-15 à R 322-19 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

**ATTENDU** qu'à cette Audience le Juge doit, après avoir entendu les parties présentes ou représentées :

- Vérifier que les conditions des articles L 311-2 et L 311-6 du CPCE sont réunies,
- Statuer sur les éventuelles contestations et demandes incidentes qui ne pourront être présentées que par conclusions établies par un Avocat postulant au BARREAU DE TOULON,
- Déterminer les modalités de poursuite de la procédure, soit en autorisant la vente amiable à la demande des débiteurs, soit en ordonnant la vente forcée.

**ATTENDU** que dans l'hypothèse d'une vente forcée ordonnée, il est demandé au Juge de l'Exécution de fixer la date de l'Audience dans un délai compris entre deux et quatre mois à compter du prononcé de la décision.

**ATTENDU** que le requérant sollicite également, dans l'hypothèse d'une vente forcée, que la visite des biens saisis sera effectuée par la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE Huissiers de Justice à TOULON - ou tel autre Huissier qu'il plaira avec le concours de la force publique si nécessaire.

**ATTENDU** que si la vente amiable est autorisée, il conviendra de dire que le prix de vente ainsi que toute somme acquittée par l'acquéreur sera consignée par le Notaire rédacteur entre les mains de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

**ATTENDU** que les dépens devront être passés en frais privilégiés de poursuite.

### **PAR CES MOTIFS**

**LE CREDIT FONCIER DE FRANCE SOLICITE DE MONSIEUR LE JUGE DE L'EXECUTION DE :**

**VU**, notamment, les dispositions des articles L 311-2, L 311-6 et R 322-15 à R 322-19 du Code des Procédures Civiles d'Exécution,

- Constater que le créancier poursuivant titulaire d'une créance liquide et exigible, agit en vertu d'un titre exécutoire, comme il est dit à l'article L 311-2 précité,
- Constater que la saisie pratiquée porte sur des droits saisissables au sens de l'article L 311-6 précité,

- Statuer sur les éventuelles contestations et demandes incidentes,
- Déterminer les modalités de poursuite de la procédure,
- Mentionner le montant de la créance du créancier poursuivant en principal, frais, intérêts et autres accessoires, soit en l'espèce : **QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE EUROS ET SOIXANTE ET UN CENTIMES (99 404,61 €) arrêtée au 12 mars 2020**
- En cas de vente forcée : fixer la date de l'Audience de vente et déterminer les modalités de visite de l'immeuble, comme demandé ci-dessus,
- Ordonner l'emploi des dépens en frais privilégiés de vente.

## **SOUS TOUTES RESERVES**

### **BORDEREAU DE PIECES**

-Copie exécutoire d'un acte authentique reçu le 19 Décembre 2007 par Maître Pierre CASTEL, Notaire Associé à la VALETTE DU VAR (Var) contenant prêt par le CREDIT FONCIER DE FRANCE à Monsieur David BAUER.

- Hypothèque Conventionnelle publiée au Premier Bureau de la Conservation des Hypothèques de TOULON le 22 Janvier 2008 Volume 2008 P N° 314

- Hypothèque Conventionnelle publiée au Premier Bureau de la Conservation des Hypothèques de TOULON le 22 Janvier 2008 Volume 2008 P N° 315

- Déchéance du terme constatée suivant lettre recommandée avec Accusé de réception adressée le 13 Août 2019 à Monsieur David BAUER et faisant suite à une mise en demeure lui ayant été adressée par Lettre Recommandée en date du 17 Juillet 2019.

SCP N. DENJEAN-PIERRET  
A. VERNANGE  
Huissiers de Justice  
Associés  
227 rue Jean Jaurès  
83000 TOULON  
Tél +33 4.94.20.94.30  
Fax +33 4.94.27.19.08  
www.etude-huissier.com  
contact@etude-huissier.com  
FR76 1910 6000 0843 6395 9133  
790

AGRIFRPP891  
CREDIT AGRICOLE  
paiement CB sur place ou par  
téléphone



Par téléphone, sur place  
ou en ligne en vous  
connectant sur le site :



ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE

COUT DE L'ACTE (Décret n° 2016-230 du 26-02-2016)	
At A 44445 Transp.	7,67
At R4443 Enlourant	53,62
TVA 20,60 %	12,35
Tarif fort At 302 CGI 14,69	
Lettre Simple	2,32
Total T.T.C. Euros	90,76



MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

Assig Aud Orientation 88

Le: 16 Septembre  
L'an DEUX MILLE VINGT

SIGNIFICATION EN L'ETUDE

Cet acte a été remis par un Huissier de Justice, dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

A : Monsieur BAUER David Aubin Joël

A LA DEMANDE DE :

S.A. CREDIT FONCIER DE FRANCE, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le N° 542 029 848, dont le siège social est sis audit siège 19 Rue des Capucines 75009 PARIS prise en la personne de son représentant légal en exercice, y domicilié en cette qualité,

Nous certifions nous être rendu ce jour : 185 Avenue Sainte Cécile- Résidence Les Patios de la Baume-Bat Le Capella Bat F 2ème étage 83160 LA VALETTE DU VAR, domicile du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :

*Le nom figure sur la boîte aux lettres et l'interphone, et le domicile est confirmé par un voisin*

La signification à la personne même du destinataire de l'acte s'avérant impossible, aucune personne n'ayant pu ou voulu recevoir la copie de l'acte, nous avons laissé un avis de passage daté, avertissement de la remise de l'acte, mentionnant la nature de celui-ci, le nom du requérant et l'indication que l'acte est déposé en notre Etude.

La copie a ensuite été déposée en notre Etude, sous enveloppe fermée, ne comportant d'autres indications que d'un côté les nom et adresse du destinataire et de l'autre côté le cachet de l'Etude apposé sur la fermeture du pli.

Conformément aux dispositions de l'article 658 du Nouveau Code de Procédure Civile, une lettre simple reprenant les mentions de l'avis de passage, a été adressée. Le cachet de l'Etude a été apposé sur la fermeture de l'enveloppe.

Numéro de l'acte 150001 33

Dossier CREDIT FONCIER/BAUER David A

Références CREDIT FONCIER DE FRANCE / BAUER suivi par COHEN Allison

Le présent acte comporte: 7 feuillets.

Coût définitif : 90,76 €

Visée par nous conformément à la loi, les mentions relatives à la signification.

Amaury VERNANGE



Département :  
VAR  
  
Commune :  
LA VALETTE DU VAR

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des Impôts foncier suivant :  
**TOULON**  
171 avenue de Vert Coteau CS 20127  
83071  
83071 TOULON CEDEX  
tél. 04 94 03 95 01 - fax  
cdif.toulon@dgfip.finances.gouv.fr

Section : BI  
Feuille : 000 BI 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1250

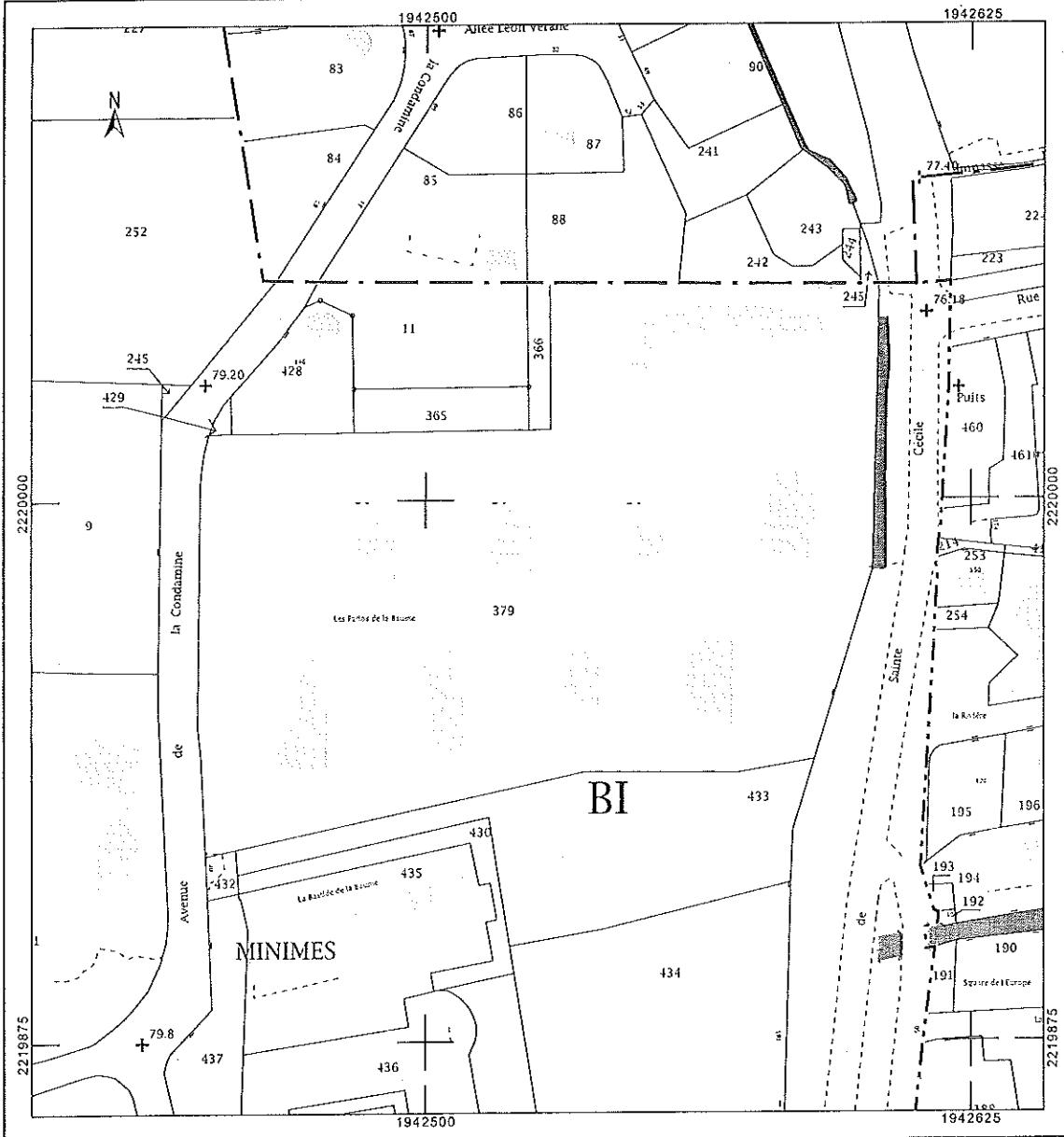
Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 04/09/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

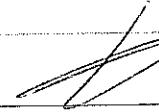
cadastre.gouv.fr



2020 S 46

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
N° de la demande :	20F 829
Déposée le :	31/8/20
Références du dossier :	

**Demande de renseignements<sup>(1)</sup>**  
 (pour la période postérieure au 31 décembre 1955)

INFORMATIONS RELATIVES AU CADRE DE DEMANDE		INVESTIGATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR	
<input type="checkbox"/> hors formalité <input checked="" type="checkbox"/> sur formalité  Opération juridique : Commandement Valant Saisie Immobilière du 06/07/2020		M. <i>REYSSON - L. CLOQUETTE</i> KALLISTE AVOCATS Le Kallisté Bâtiment D 267 Boulevard Charles Barnier 83000 TOULON Tél. 04 94 62 89 59  Adresse courriel : <i>S. CAIS - E. RECOLILLET</i> Téléphone :	
Service de dépôt : 1er Bureau (AFF.CEE / BAUER)		A TOULON, le 31/08/2020  Signature 	
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION			
Formalité du	Vol.	N°	

INVESTIGATION		CADRE	
Demande principale :		= 11 €	
Nombre de feuilles intercalaires :			
- nombre de personnes supplémentaires : _____ x _____ € = 0 € - nombre d'immeubles supplémentaires : _____ x _____ € = 0 € €			
Frais de renvoi :			
<input type="checkbox"/> règlement joint <input type="checkbox"/> compte usager		TOTAL = 11,00 €	

MODÈLE DE PAIEMENT (cadre réservé à l'administration)	
<input type="checkbox"/> numéraire <input type="checkbox"/> chèque ou C.D.C. <input type="checkbox"/> mandat <input type="checkbox"/> virement <input type="checkbox"/> utilisation du compte d'usager :	
QUITTANCE :	

PERIODE DE DEMANDE		
<input type="checkbox"/> Depuis <input type="checkbox"/> Depuis	- Formalités intervenues depuis le 01/01/1956 (ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur des immeubles). - Depuis le .....  JURIDIQUE	- Date de dépôt de la présente demande (hors formalité). - Date de la formalité énoncée (sur formalité). - Jusqu'au ..... inclusivement.

- (1) Demande à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de la publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.  
 (2) Identité et adresse postale.  
 (3) Uniquement pour les usagers professionnels.

**IDENTIFICATION DES PERSONNES** (article 8, alinéa 1er, de la loi du 1er juillet 1978 relative à l'information des personnes physiques et morales sur les activités exercées dans leur nom ou à leur nom et prénom) (art. 244-1, alinéa 1, de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés)

N°	Personnes physiques : Nom Personnes morales : Forme juridique ou dénomination	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social <sup>(4)</sup>	Date et lieu de naissance N° SIREN
1			
2			
3			

**DESIGNATION DES IMMEUBLES** (article 8, alinéa 2, de la loi du 1er juillet 1978 relative à l'information des personnes physiques et morales sur les activités exercées dans leur nom ou à leur nom et prénom) (art. 244-1, alinéa 2, de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés)

N°	Commune (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de volume	Numéro de lot de copropriété
1	LA VALETTE DU VAR	BI N° 379		575
2				289
3				290
4				340
5				

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

**DEMANDE IRREGULIERE**

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

- défaut d'indication de la nature du renseignement demandé (HF / SF)  demande non signée et/ou non datée  
 insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles  défaut de paiement  
 demande irrégulière en la forme  autre : .....

**REPOSE DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE**

Dans le cadre de la présente demande, le service de la publicité foncière certifie<sup>(5)</sup> qu'il n'existe, dans sa documentation :

- aucune formalité.  
 que les ..... formalités indiquées dans l'état ci-joint.  
 que les seules formalités figurant sur les ..... faces de copies de fiches ci-jointes.

le .....

*Pour le service de la publicité foncière,  
le comptable des finances publiques,*

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

<sup>(4)</sup> Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.

<sup>(5)</sup> Dans la limite des cinquante années précédant celle de la demande de renseignements (art. 2449 du Code civil).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°

PERIODE DE CERTIFICATION : du 25/07/2019 au 31/08/2020

REFERENCE DE LA REQUISITION COMPLETEE 8304P03 2020H1589

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot	
144	LA VALETTE DU VAR	BI 379		289 à 290	(A)
				340	(A)
				575	(A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété

Date : 01/09/2020



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

TOULON 1  
171, AVENUE VERT COTEAU  
83071 TOULON CEDEX  
Téléphone : 0494039527  
Télécopie : 0494035952  
Mél : spf.toulon1@dgfp.finances.gouv.fr

Maitre PEYSSON CHOUFFETTE CAIS  
267 BD CHARLES BARNIER  
LE KALISTE BATD  
83000 TOULON

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises, ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivies d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

MINISTÈRE DE LA FINANCE  
ET DES COMPTES PUBLICS

**CERTIFICAT DE DEPOT DU 23/09/2019 AU 31/08/2020**

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop. Imm./Contre /Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
31/08/2020 D13469	COMMANDEMENT VALANT SAISIE HUI DENIEAN-PERRET TOULON	06/07/2020	LE CREDIT FONCIER DE FRANCE BAUER	S00046

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 2 pages y compris le certificat.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE  
TOULON 1

Demande de renseignements n° 8304P03 2020F829  
déposée le 31/08/2020, par Maître PEYSSON CHOUETTE CAIS  
Complémentaire de la demande initiale n° 2020H15889 portant sur les mêmes immeubles.  
Réf. dossier : SAISIE / BAUER

**CERTIFICAT**

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document<sup>(\*)</sup> qui contient les éléments suivants:

- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 25/07/2019 au 22/09/2019 (date de mise à jour fichier)  
[ x ] Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :  
du 23/09/2019 au 31/08/2020 (date de dépôt de la demande)  
[ x ] Il n'existe qu'une formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A TOULON 1, le 01/09/2020

Pour le Service de la Publicité Foncière,  
Le comptable des finances publiques,  
Françoise PETITPE

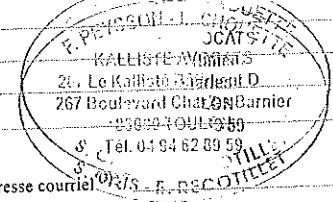
(\*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

*[Signature]*  
MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

**Demande de renseignements (I)**  
(pour la période postérieure au 31 décembre 1955)

<b>CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION</b>	
N° de la demande :	18889
Déposée le :	03 JUIN 2020
Références du dossier : 22741	

<b>INFORMATIONS RELATIVES À LA DEMANDE</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> hors formalité <input type="checkbox"/> sur formalité Opération juridique : Service de dépôt : 1ER BUREAU (CEE, J. BAUER)	<b>IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR</b> M  KATLISSE-VILLE 267 Boulevard Charles Barnier 83000 Toulon Tel. 04 84 62 89 59 Adresse courriel : <a href="mailto:k.s.ville@orange.fr">k.s.ville@orange.fr</a> Téléphone : A. TOULON, le 17/03/2020 Signature
<b>CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION</b> Formalité du Vol. N°	

<b>CONTENU</b>	
Demande principale : Nombre de feuilles intercalaires : - nombre de personnes supplémentaires : <input type="text"/> x <input type="text"/> € = <input type="text"/> 0 € - nombre d'immeubles supplémentaires : <input type="text"/> x <input type="text"/> € = <input type="text"/> 0 € € Frais de renvoi : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> règlement joint <input type="checkbox"/> compte usager	
TOTAL = <input type="text"/> 0,00 €	

<b>MODE DE PAIEMENT (cadre réservé à l'administration)</b>	
<input type="checkbox"/> numéraire <input type="checkbox"/> chèque ou C.D.C. <input type="checkbox"/> mandat <input type="checkbox"/> virement <input type="checkbox"/> utilisation du compte d'usager	
QUITTANCE : <input type="text"/>	

<b>PERIODE DE DEMARCHE</b>	
<input type="checkbox"/> POINT <input type="checkbox"/> DE <input type="checkbox"/> 1955/1956	Formalités intervenues depuis le 01/01/1956 (ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur des immeubles). Depuis le .....  <input type="checkbox"/> JUSQU'AU .....  <input type="checkbox"/> Date de dépôt de la présente demande (hors formalité). <input type="checkbox"/> Date de la formalité énoncée (sur formalité). <input type="checkbox"/> Jusqu'au ..... inclusivement.

<sup>(1)</sup> Demande à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de la publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.

<sup>(2)</sup> Identité et adresse postale.

<sup>(3)</sup> Uniquement pour les usagers professionnels.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**IDENTIFICATION DES PERSONNES** (tous droits réservés au demandeur, sauf la responsabilité de l'Etat - art. 9 du décret du 03/01/1956 modifié). Si le nom de personnes et/ou noms d'entité ne sont pas connus, remplir par "N/A".

N°	Personnes physiques : Nom Personnes morales : Forme juridique ou dénomination	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social <sup>(4)</sup>	Date et lieu de naissance N° SIREN
1	BANGER		7/05/1867
2			
3			

**DESIGNATION DES IMMEUBLES** (tous droits réservés au demandeur, sauf la responsabilité de l'Etat - art. 9 du décret du 03/01/1956 modifié). Si le nom d'immeuble n'est pas connu, remplir par "N/A".

N°	Commune (arrondissement si l'y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de volume	Numéro de lot de copropriété
1	LA VALETTE	BI N° 379		576
2				289
3				290
4				340
5				

### CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

#### DEMANDE IRREGULIERE

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

- défaut d'indication de la nature du renseignement demandé (HF / SF)  demande non signée et/ou non datée  
 insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles  défaut de paiement  
 demande irrégulière en la forme  autre : .....

#### REPONSE DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Dans le cadre de la présente demande, le service de la publicité foncière certifie<sup>(5)</sup> qu'il n'existe, dans sa documentation :

- aucune formalité.  
 que les ..... formalités indiquées dans l'état ci-joint.  
 que les seules formalités figurant sur les ..... faces de copies de fiches ci-jointes.

le .....  
*Pour le service de la publicité foncière,  
le comptable des finances publiques.*

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

<sup>(4)</sup> Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.  
<sup>(5)</sup> Dans la limite des cinquante années précédant celle de la demande de renseignements (art. 2449 du Code civil)

FORMALITES REPORTEES

N° d'ordre : 13	date de dépôt : 21/02/2005	références d'enlassement : 8304P03 2005P1804	Date de l'acte : 27/07/2004
	nature de l'acte : ASSIGNATION		
N° d'ordre : 14	date de dépôt : 21/11/2005	références d'enlassement : 8304P03 2005D19689	Date de l'acte : 24/08/2005
	nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE 2005P9S01 de la formalité initiale du 29/09/2005 Sages : 8304P03 Vol 2005P N° 9801		
N° d'ordre : 15	date de dépôt : 26/01/2006	références d'enlassement : 8304P03 2006D1616	Date de l'acte : 24/08/2005
	nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 29/09/2005 Sages : 8304P03 Vol 2005P N° 9801		

N° d'ordre : 5	date de dépôt : 22/01/2008	références d'enlissement : 8304P03 2008P686	Date de l'acte : 19/12/2007
	nature de l'acte : VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT		
N° d'ordre : 6	date de dépôt : 22/01/2008	références d'enlissement : 8304P03 2008V7313	Date de l'acte : 19/12/2007
	nature de l'acte : PRIVILEGE DU VENDEUR		
N° d'ordre : 7	date de dépôt : 22/01/2008	références d'enlissement : 8304P03 2008V7314	Date de l'acte : 17/01/2007
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
N° d'ordre : 8	date de dépôt : 22/01/2008	références d'enlissement : 8304P03 2008V7315	Date de l'acte : 19/12/2007
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
N° d'ordre : 9	date de dépôt : 16/05/2008	références d'enlissement : 8304P03 2008D8305	Date de l'acte : 19/12/2007
	nature de l'acte : CESSION D'ANTÉRIORITE EN MARGE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 22/01/2008 Sages : 8304P03 Vol 2008V N° 313		
N° d'ordre : 10	date de dépôt : 16/05/2008	références d'enlissement : 8304P03 2008D8306	Date de l'acte : 19/12/2007
	nature de l'acte : ACQUISITION D'ANTÉRIORITE EN MARGE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 22/01/2008 Sages : 8304P03 Vol 2008V N° 314		
N° d'ordre : 11	date de dépôt : 16/05/2008	références d'enlissement : 8304P03 2008D8307	Date de l'acte : 19/12/2007
	nature de l'acte : ACQUISITION D'ANTÉRIORITE EN MARGE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 22/01/2008 Sages : 8304P03 Vol 2008V N° 315		
N° d'ordre : 12	date de dépôt : 11/09/2009	références d'enlissement : 8304P03 2009P7700	Date de l'acte : 25/08/2009
	nature de l'acte : MODIFICATION D'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION		

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 8304P03 2020H15889

Date : 04/06/2020

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1970 au 03/06/2020

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot	Lot
144	LA VALETTE DU VAR	81 379		289 à 290	(A)
				340	(A)
				575	(A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété

FORMALITES PUBLIÉES

N° d'ordre : 1 date de dépôt : 11/01/2006 références d'enlissement : 8304P03 2006D526

nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE du 21/11/2005 Sages : 8304P03 Vol 2005D N° 19689  
de la formalité initiale du 29/09/2005 Sages : 8304P03 Vol 2005P N° 9801

N° d'ordre : 2 date de dépôt : 24/07/2007 références d'enlissement : 8304P03 2007P7140 Date de l'acte : 20/06/2007

nature de l'acte : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION et DIVISION

N° d'ordre : 3 date de dépôt : 02/10/2007 références d'enlissement : 8304P03 2007V4563 Date de l'acte : 10/08/2007

nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE

N° d'ordre : 4 date de dépôt : 02/10/2007 références d'enlissement : 8304P03 2007V4564 Date de l'acte : 10/08/2007

nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE  
TOULON 1  
171 AVENUE VERT COTEAU  
83407 TOULON CEDEX  
Téléphone : 0494039527  
Télécopie : 0494039552  
Mél : spf.toulon1@dgfp.finances.gouv.fr

Maître PEYSSON CHOUETTE CAIS  
267 BD CHARLES BARNIER  
LE KALLISTE BAT D  
83000 TOLULON  
REPUBLIC FRANCAISE

Vous trouverez dans la présente transmission :  
> Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fiji, pour la délivrance des formalités suivis d'un sommaire des formalités publiées et reportées.

> La réponse à votre demande de renseignements.

**RELEVE DES FORMALITES REPORTEES SUR LES IMMEUBLES  
INTERROGES**

N° d'ordre : 15 Date de dépôt : 26/01/2006 Référence de dépôt : 8304P03 2006D1616 Date de l'acte : 24/08/2005

Nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 29/09/2005 Sages : 8304P03 Vol 2005P N° 9801

Rédacteur : NOT MAZOYER / LA VALETTE DU VAR

*Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2006D1616 : Vente du 24/08/2005 et servitude*

Disposant, Donateur		Référence de dépôt : 8304P03 2006D1616		Date de l'acte : 24/08/2005	
Numéro	Désignation des personnes				
1	CORSIA				
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes				
2	SOCIETE DE ECONOMIE MIXTE D'EXPANSION DE LA VALETTE				
Immeubles		Désignation cadastrale	Volume	Lect	
Bénéficiaires	Droits	Commune			
2	TP	LA VALETTE DU VAR	Bl 359 à Bl 362		

DI : Droits indivis CO : Constructions DO : Domainer EM : Employé(e) NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Trifond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usurpation en indivision US : Usurpation

Prix / évaluation : 595.500,00 EUR

Complément : Servitude personnelle temporaire de passage et d'utilisation des eaux au profit de Mr CORSIA Pierre qui prendra fin au plus tard le 1er juillet 2006, fonds servant Bl 359, Bl 360, Bl 361, Bl 362, et Bl 358 appartenant à la société SEMEXVAL.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 16 pages y compris le certificat.

**RELEVE DES FORMALITES REPORTEES SUR LES IMMEUBLES  
INTERROGES**

N° d'ordre : 13	Date de dépôt : 21/02/2005	Référence d'enlassement : 8304P03 2005P1804	Date de l'acte : 27/07/2004
Nature de l'acte : ASSIGNATION			
Rédacteur : M VIDAL / CAVAILLON			

*Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2005P1804 :*

Disposant, Donateur		Date de naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes	11/01/1948	
	COUAS		
Bénéficiaire, Donataire		Date de naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
	CORSIA PIERRE		
Immeubles		Désignation cadastrale	
Beneficiaires	Droits	Commune	Volume
1	TP	LA VALETTE DU VAR	Lot
			BI 13
			BI 18
DL : Droits indivis CO : Constructions DO : Domainer EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bâti à réhabilitation SO : Sol TI : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Téfond UH : Droit d'usage et d'habitation UL : Usurpation en indivision US : Usurpuit			
Prix / évaluation : 0 EUR			
Complément : Assiguation en délivrance de legs à la requête de MR CORSIA.			
N° d'ordre : 14	Date de dépôt : 21/11/2005	Référence de dépôt : 8304P03 2005D19689	Date de l'acte : 24/08/2005
Nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE 2005P9801 de la formalité initiale du 29/09/2005 Sages : 8304P03 Vol 2005P N° 9801			
Rédacteur : NOT MAZOYER / LA VALETTE DU VAR			

**FORMALITE EN ATTENTE**

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités relevées en attente et non régularisées.

*Disposition n° 2 de la formalité 8304P03 2009P700 : Modificatif à l'état descriptif de division*

Complément : Modificatif à l'état descriptif de division du 20/06/2007 publié le 24/07/2007 Vol.2007 P 7140.

Division du lot 197 en 6 nouveaux lots numérotés de 595 à 600.

La copropriété est maintenant composé des lots 1 à 196 et 198 à 600, quotes parts toujours exprimées en 100.000 millièmes.

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 24/07/2019

*Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2009P7700 : INSCRIPTION PRIMANTE*

Immeubles	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
Débiteurs		LA VALETTE DU VAR	Bl 379		289 à 290 340 575

Complément : inscription primée: vol 2008 v 313 du 22/01/2008 au profit de SEMEXVAL

*Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2009P7700 : Division du lot 197*

Immeuble Mère	Commune	Prix	Sect	Plan	Vol	Lot	Immeuble Fille	Commune	Prix	Sect	Plan	Vol	Lot
	LA VALETTE DU VAR		Bl	379			LA VALETTE DU VAR	Bl	379				

*Disposition n° 2 de la formalité 8304P03 2009P7700 : Modificatif à écrit descriptif de division*

Disposants	Numéro	Désignation des Personnes	Commune	Désignation Cadastrale	Volume	Lot	Disposants	Numéro	Désignation des Personnes	Commune	Désignation Cadastrale	Volume	Lot	
1		SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'EXPANSION DE LA VALETTE	LA VALETTE DU VAR	Bl 379	197					LA VALETTE DU VAR	Bl 379	595 à 600		

## Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2008D8306 : INSCRIPTION PRIMANTE

## Créanciers

Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
	CREDIT FONCIER DE FRANCE		07/05/1984

## Débiteurs

Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
1	BAUER		07/05/1984

## Immeubles

Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LA VALETTE DU VAR	BL 379	289 à 290	340
				340	575

Complément : Inscription primante vol 2008 v 313 du 22/01/2008 au profit de SEMEXYVAL.

N° d'ordre : 11 Date de dépôt : 16/05/2008 Référence de dépôt : 8304P03 2008D8307 Date de l'acte : 19/12/2007

Nature de l'acte : ACQUISITION D ANTERIORITE EN MARGE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 22/01/2008 Sages :

8304P03 Vol 2008V N° 315

Rédacteur : NOT CASTEL / LA VALETTE DU VAR

Domicile réel :

## Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2008D8307 : INSCRIPTION PRIMANTE

## Créanciers

Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
	CREDIT FONCIER DE FRANCE		

## Débiteurs

Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
1	BAUER		07/05/1984

Demande de renseignements n° 8304P03 2020H15839

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 24/07/2019

N° d'ordre : 9	Date de dépôt : 16/05/2008	Référence de dépôt : 8304P03 2008D8305	Date de l'acte : 19/12/2007
Nature de l'acte : CESSION D'ANTÉRIORITÉ EN MARGE D'INSCRIPTION	de la formalité initiale du 22/01/2008	Sages : 8304P03	
Vol 2008v N° 313			
Rédacteur : NOT CASTEL / LA VALETTE DU VAR			
Domicile élue :			

DISPOSITION N° 1 DE LA FORMALITÉ 8304PO3 2008DS305 : INSRIPTION PRIMEE

Créanciers	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité
Nom	SEMEXVAL			07/05/1984
Prénom	BAUER			
Numéro				
Débiteur	Désignation des personnes	Désignation cadastrale	Volume	Lot
Numéro				
1		BAUER		
Immeubles	Droits	Commune		
Debiteurs				
		LA VALETTE DU VAR	B1 379	289 à 290 340 575
Complément : Inscriptions primantes: vol 2008 v 314 et vol 2008 v 315 au profit du CREDIT FONCIER DE FRANCE.				
N° d'ordre : 10	Date de dépôt : 16/05/2008	Référence de dépôt : 8304P03 2008SD306	Date de l'acte : 19/12/2007	Date de Naissance ou N° d'identité
	Nature de l'acte : ACQUISITION D'ANTÉRIORITÉ EN MARGE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 22/01/2008 Sages :	8304P03 Vol 2008V N° 314		
	Rédacteur : NOT CASTEL / LA VALETTE DU VAR			
	Domicile déju :			

Constituante : les conventions primantes; vo 2008 v 314 et vo 2008 v 315 au profit du CREDIT FONCIER DE FRANCE.

Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2008V314 :

Complément : Taux révisable	N° d'ordre : 8	Date de dépôt : 22/01/2008	Référence d'enlassement : 8304P03 2008V315	Date de l'acte : 19/12/2007
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	Rédacteur : NOT CASTEL / LA VALETTE DU VAR			
Domicile élu : LA VALETTE DU VAR ETUDE				

Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2008V315 :

Créanciers	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro		
1	BAUER	07/05/1984
Immeubles		
Débiteurs	Droits Commune	Désignation cadastrale
		Volume
Débiteurs	LA VALETTE DU VAR	Lot
		289 à 290
		340
		575

Montant Principal : 11 000,00 EUR Accessoires : 3,300,00 EUR Taux d'intérêt : 0,00 %  
 Date extrême d' exigibilité : 06/06/2030 Date extrême d'effet : 06/06/2031

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 24/07/2019

Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2008V3/3 :

Immeubles	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
Débiteurs		LA VALETTE DU VAR	BI 379		
				289 à 290	289 à 290
				340	340
				575	575

Montant Principal : 140.742,00 EUR Accessoires : 28.148,40 EUR

Date extrême défert : 31/12/2009

Complément : Vente en état futur d'achèvement, paiement au fur et à mesure de l'avancement des travaux

N° d'ordre : 7	Date de dépôt : 22/01/2008	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	Référence d'enlassement : 8304P03 2008V3/14	Date de l'acte : 17/01/2007
		Rédacteur : NOT CASTEL / LA VALETTE DU VAR		
		Domicile élu : LA VALETTE DU VAR ETUDE		

Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2008V3/4 :

Créanciers	Désignation des personnes	Désignation cadastrale	Volume	Lot
Nom/Prénom				Date de Naissance ou N° d'identité
1	BAUER	BI 379		07/05/1984
Débiteurs				
Nom/Prénom	Désignation des personnes	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	BAUER	LA VALETTE DU VAR	289 à 290	289 à 290
			340	340
			575	575

Montant Principal : 106.000,00 EUR Accessoires : 31.800,00 EUR Taux d'intérêt : 4,60 %  
Date extrême d'exigibilité : 06/12/2057 Date extrême défert : 06/01/2058

## Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2008P686 :

## Immeubles

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1 TP		LA VALETTE DU VAR	BL 379	289 à 290 340	575

DI : Droits indivis CO : Constructions DO : Domainer EM : Emphytote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Usufruit Indivision en pleine propriété PR : Preneur bâti à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 201.000,00 EUR

N° d'ordre : 6 Date de dépôt : 22/01/2008 Référence d'enregistrement : 8304P03 2008V313 Date de l'acte : 19/12/2007

Nature de l'acte : **PRIVILEGE DU VENDEUR**  
Rédacteur : NOT CASTEL / LA VALETTE DU VAR  
Domicile du : LA VALETTE DU VAR EN LETTRE

## Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2008V313 :

## Créanciers

Numéro Désignation des personnes

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'EXPANSION DE LA VALETTE

Date de Naissance ou N° d'identité

Débiteurs  
Numéro Désignation des personnes  
1 BAUER  
Date de Naissance ou N° d'identité : 07/05/1984

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 24/07/2019

*Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2007V4564 :*

Immeubles	Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
					511 à 516	511 à 516
					518 à 521	518 à 521
					523 à 524	523 à 524
					526	526
					528 à 536	528 à 536
					538 à 542	538 à 542
					545 à 557	545 à 557
					560 à 561	560 à 561
					563 à 570	563 à 570
					575 à 583	575 à 583
					585 à 588	585 à 588
					591 à 594	591 à 594

Montant Principal : 6.000.000,00 EUR Accessoires : 300.000,00 EUR Taux d'intérêt : 3,22 %  
 Date extrême d'exigibilité : 25/05/2011 Date extrême d'effet : 23/05/2012

Complément : TAUX VARIABLE.

<b>N° d'ordre : 5</b>	<b>Date de dépôt : 22/01/2008</b>	<b>Référence d'enlassement : 8304P03 2008P686</b>	<b>Date de l'acte : 19/12/2007</b>
Nature de l'acte : VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT Rédacteur : NOT CASTEL / LA VALETTE DU VAR			

*Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2008P686 :*

Disposant, Donateur	Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
	2	SOCIETE DECONOMIE MIXTE D'EXPANSION DE LA VALETTE	338 562 143
Bénéficiaire, Donataire			
	1	BAUER	07/05/1984